

BREVES HEBDOMADAIRES

CHINE CONTINENTALE

CONJONCTURE ([ici](#))

Conjoncture : les indices PMI officiel et Caixin-Markit s'accordent sur l'appréciation de la dynamique de l'activité dans le secteur manufacturier en novembre, l'indice officiel s'inscrivant en territoire positif

BANQUE ET FINANCE ([ici](#))

Réglementation : la CBIRC a révisé la réglementation sur les outils de reconstitution des fonds propres des banques

Réglementation : la CBIRC a publié les « Mesures de gestion sur le capital net des filiales de gestion de patrimoine des banques commerciales »

ECHANGES ET POLITIQUE COMMERCIALE ([ici](#))

Relations US-Chine : Huawei dépose une plainte contre le gouvernement américain sur le blocage du fond fédéral pour l'achat d'équipements et de services de Huawei

ALE : le Japon ne souhaite pas conclure le RCEP sans l'Inde

ALE : entrée en vigueur du protocole de mise à jour de l'ALE Chine-Pakistan

CLIMAT DES AFFAIRES ([ici](#))

Commerce extérieur : le gouvernement chinois publie une nouvelle circulaire pour le développement du commerce extérieur de haute qualité

INDUSTRIE ET NUMERIQUE ([ici](#))

Santé : la Chine met à jour sa liste des médicaments remboursables

Automobile : 25% des véhicules neufs vendus en 2025 devront être des véhicules à énergie nouvelle, selon le MIIT

Intelligence artificielle : la reconnaissance faciale imposée à tout nouvel abonné à la téléphonie mobile

Diplomatie : l'Italie prête à renforcer sa coopération avec la Chine dans le domaine de l'innovation

DEVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIE ET TRANSPORTS ([ici](#))

Développement durable : 14ème Conférence de l'eau à Suzhou

Transport aérien : HNA poursuit ses restructurations et de graves incertitudes pèsent sur le devenir de certaines compagnies (West Air, Hong Kong Airlines, Hainan Airlines)

HONG KONG ET MACAO ([ici](#))

Politiques économiques : nouvelles mesures de soutien économiques annoncées par le gouvernement le 4 décembre

Revue article IV Hong Kong : le FMI a publié ses conclusions préliminaires de mission le 4 décembre

Tourisme et ventes de détail : chute de 43,7% du nombre de visiteurs, et de 24,3% des ventes de détail en valeur en octobre

Macao : chute des revenus des casinos macanais de 8,5% en novembre



CONJONCTURE

Conjoncture : les indices PMI officiel et Caixin-Markit s'accordent sur l'appréciation de la dynamique de l'activité dans le secteur manufacturier en novembre, l'indice officiel s'inscrivant en territoire positif

Pour le secteur manufacturier, l'indice des directeurs d'achats (PMI) Caixin-Markit se redresse légèrement à 51,8 en novembre, contre 51,7 en octobre, soit son niveau le plus élevé depuis 2017. L'indice PMI officiel s'affiche à 50,2 contre 49,3 en octobre. L'indice officiel remonte au-dessus de la barre des 50, soit la ligne de démarcation entre croissance et recul, après six mois en territoire négatif, soit son niveau le plus élevé depuis avril 2019.

L'augmentation de l'indice officiel s'explique principalement par la progression des sous-indices de la production (52,6 en novembre contre 50,8 en octobre) et des nouvelles commandes (51,3 en novembre contre 49,6 en août). Par contre, la hausse de l'indice Caixin-Markit s'explique par une faible augmentation de l'emploi tandis que les sous-indices de la production et des nouvelles commandes reculent, tout en demeurant en territoire positif.

Le PMI officiel non manufacturier augmente fortement à 54,4 en novembre contre 52,8 en octobre, soit son niveau le plus élevé depuis avril 2019, essentiellement en raison de la croissance du sous-indice du secteur des services qui passe de 51,4 en octobre à 53,5.

Pour mémoire, le PMI manufacturier de Caixin, compilé par la société d'analyse de données IHS Markit Ltd., est axé sur l'industrie légère tandis que l'enquête officielle est basée sur l'industrie lourde.

Retour au sommaire ([ici](#))

BANQUE ET FINANCE

Réglementation : la CBIRC a révisé la réglementation sur les outils de reconstitution des fonds propres des banques

En 2012, la CBIRC a publié « la gestion des capitaux des banques commerciales » et « la Directive des instruments de fonds propres innovants des banques commerciales », instituant le mécanisme de l'émission des outils de capitaux des banques commerciales. Depuis, les banques commerciales ont utilisé de nombreux outils de capitaux innovants tels que les actions privilégiées et les obligations perpétuelles. En conséquence, la CBIRC a révisé « la Directive des instruments de fonds propres innovants des banques commerciales » le 29 novembre, dans le but de mieux gérer les outils de reconstitution des fonds propres des banques.

Premièrement, la CBIRC a présenté la séquence d'absorption des pertes en capital pour différentes catégories d'instruments de capital. Les obligations perpétuelles et les actions privilégiées seront remboursées en même temps du fait qu'elles sont toutes des outils de reconstitution des fonds propres de Tier-1. La CBIRC a affirmé que lorsqu'un événement déclencheur survient, tous les instruments de la même catégorie de capital doivent procéder en même temps à une réduction de valeur ou à une conversion proportionnelle au montant total des instruments de capital de cette catégorie, avant la réduction de valeur ou la conversion d'instruments de capital au niveau suivant.

Deuxièmement, la Directive a assoupli les champs d'application au cas des événements déclencheurs de réduction de valeur ou conversion d'obligations en actions. Les événements déclencheurs incluent ceux qui affectent le statut d'exploitation des banques et ceux qui empêchent les banques de survivre. La première situation survient lorsque le ratio de fonds propres de Core Tier-1 d'une banque commerciale tombe à un niveau inférieur à 5,125% (à l'heure actuelle, ce ratio est réglementé à 7,5% pour les banques chinoises). La deuxième situation fait référence à deux cas : la CBIRC estime que la banque ne survivra pas sans une réduction de valeur ou une conversion de sa dette, ou qu'elle ne peut pas survivre sans une injection de capital public. Auparavant, tous les outils de reconstitution des fonds propres de Tier-1 étaient tenus de se conformer à la première situation alors que dans le cadre de la nouvelle Directive, les outils de reconstitution des fonds propres de nature equity tels que les obligations perpétuelles et les actions privilégiées ne sont pas obligées de subir une réduction de valeur ou d'être converties en actions si le statut d'exploitation de la banque est affecté (la première situation). Il est également à noter que la réduction de valeur ne sera pas reprise.

Cette révision est sortie dans un contexte de pression croissante sur les fonds propres des banques commerciales à la suite du désendettement (deleveraging) ainsi que d'assainissement du secteur financier au niveau national, contexte illustré notamment par la faillite et/ou les difficultés financières de plusieurs petites et moyennes banques régionales en 2019 comme Baoshang Bank, Bank of Jinzhou et Hengfeng Bank. Afin de faciliter la reconstitution des fonds propres des banques, la CBIRC a introduit pour la première fois les obligations perpétuelles comme un outil de capitaux de Tier-1 à fin 2018, l'émission des obligations perpétuelles en 2019 atteignant presque 500 Mds RMB. En juillet 2019, la CBIRC a encore autorisé les banques non cotées à pouvoir également émettre des actions privilégiées comme les autres banques cotées. Cette révision clarifiant les critères d'absorption des pertes et les événements déclencheurs applicables aux instruments de reconstitutions des fonds propres innovants a pour objet de favoriser l'émission d'obligations perpétuelles et d'actions privilégiées des banques en renforçant le mécanisme de pricing et en incitant les investissements dans ces titres.



Réglementation : la CBIRC a publié les « Mesures de gestion sur le capital net des filiales de gestion de patrimoine des banques commerciales »

Le 2 décembre, le régulateur des banques et des assurances chinois (CBIRC) a publié les « Mesures de gestion sur le capital net des filiales de gestion de patrimoine (wealth management subsidiaries) des banques commerciales », qui seront officiellement mises en œuvre à compter du 1er mars 2020. Selon ce document, l'exigence du capital net (capital net = actif net – les actifs risqués susceptibles de perdre de la valeur) des filiales de gestion de patrimoine devrait répondre à deux critères: i) le capital net ne doit pas être inférieur à 500M RMB ni représenter moins de 40% de l'actif net, ii) le capital net ne doit pas être inférieur au capital à risque (risk-based capital). Depuis la publication des « Mesures administratives pour les filiales de gestion de patrimoine des banques commerciales » le 2 décembre 2018, les cinq grandes banques d'Etat (ICBC, BOC, CCB, ABC, BOCOM), filiales de Postal Savings Bank of China, Industrial Bank, Hangzhou Bank et Ningbo Bank ont également été approuvées.

Pour mémoire, la CBIRC a publié le 2 décembre 2018 les « Mesures administratives pour les filiales de gestion de patrimoine des banques commerciales » permettant aux produits de gestion de patrimoine ouverts au public d'investir directement en actions et d'investir jusqu'à 35% du total de leur actif net dans des actifs de dette non-standard. L'objectif de ces mesures est en partie de mettre fin aux garanties implicites des banques contre les pertes potentielles subies par les investisseurs et ainsi de réduire l'aléa moral.

Retour au sommaire ([ici](#))

ECHANGES ET POLITIQUE COMMERCIALE

Relations US-Chine : Huawei dépose une plainte contre le gouvernement américain sur le blocage du fond fédéral pour l'achat d'équipements et de services de Huawei

Le 5 décembre, Huawei a déposé une plainte contre la Commission fédérale de communications (FCC) auprès du 5^{ème} circuit de la cour d'appel fédérale des Etats-Unis. Cette plainte vise à faire annuler une décision adoptée par la FCC en novembre portant sur l'interdiction d'utilisation du fond fédéral par les entreprises américaines de télécommunications pour l'achat d'équipements et de services de Huawei (voir brèves de la semaine du 25 novembre 2019). Huawei allègue que la décision de la FCC, « en accusant Huawei d'être une menace à la sécurité nationale, est illégale au motif du manque de protection de la sécurité juridique de Huawei » ; et que la FCC « ne parvient pas à étayer ses conclusions arbitraires par des preuves, des raisonnements ou des analyses saines, en violation de la Constitution américaine ». Le Docteur Song Liuping, conseiller juridique principal pour Huawei, a aussi indiqué que les « opérateurs à travers les régions rurales des Etats-Unis choisissent de travailler avec Huawei car ils apprécient la qualité et l'intégrité des équipements Huawei », et que « la FCC ne doit pas mettre un terme aux efforts conjoints pour connecter les communautés rurales américaines ». Pour rappel, Huawei avait déposé, le 7 mars, une autre plainte à l'encontre du gouvernement américain auprès de la cour fédérale du Texas pour contester la constitutionnalité des dispositions contenues dans le NDAA (*National Defense Authorization Act*) 2019, qui interdit à la quasi-totalité des administrations américaines de s'approvisionner auprès de Huawei ([voir brèves de la semaine du 4 mars 2019](#)).

[Lire la communication du Huawei](#)

ALE : le Japon ne souhaite pas conclure le RCEP sans l'Inde

Le 29 novembre, le Japon a annoncé qu'il ne souhaitait conclure l'accord du *Regional Comprehensive Economic Partnership* (RCEP) sans l'Inde. Dans une interview avec la presse Bloomberg, Hideki Makihara, ministre adjoint de l'Economie, du Commerce, et de l'Industrie a déclaré que « *All we are thinking of is negotiations including India* », et que « *Japan will continue to try to persuade India to join* ». Pour rappel, l'Inde a annoncé son retrait du RCEP début novembre au motif des risques générés par l'accord sur ses industries locales (voir brèves de la semaine du 4 novembre 2019). Dans sa conférence de presse hebdomadaire, le porte-parole du ministère chinois du Commerce (MofCom) rappelle que les 15 membres du RCEP* ont conclu les négociations sur un texte de 20 chapitres, et presque conclu les négociations sur l'accès au marché ; et que les parties sont en train de travailler à la relecture du texte et à la résolution des problèmes résiduels sur l'accès au marché à Jakarta cette semaine. En ce qui concerne les déclarations du Japon sur l'Inde, le MofCom souligne que « toutes les parties vont continuer à maintenir contact et communication avec l'Inde, et chercher à résoudre certaines inquiétudes de l'Inde d'une manière mutuellement satisfaisante », et que « toutes les parties soutiennent une adhésion de l'Inde à RCEP ». Pour rappel, les négociations du RCEP ont été entamées en 2012, sous l'impulsion de la Chine.

*Chine, Japon, Corée du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande, Indonésie, Thaïlande, Singapour, Malaisie, Philippines, Vietnam, Birmanie, Cambodge, Laos, et Brunei

ALE : entrée en vigueur du protocole de mise à jour de l'ALE Chine-Pakistan

Le 1^{er} décembre, le protocole de mise à jour de l'accord de libre-échange (ALE) entre la Chine et le Pakistan est entré en vigueur. Pour rappel, le 28 avril 2019, la Chine et le Pakistan ont finalisé les



négociations et ont signé ce protocole destiné à mettre à jour l'accord bilatéral de libre-échange conclu en 2006 ([voir brèves de la semaine du 29 avril 2019](#)). Ces négociations avaient été entamées en janvier 2011. En particulier, le protocole prévoit que la part des produits dans le commerce bilatéral couverts par des réductions tarifaires allant jusqu'à des taux nuls augmentera graduellement de 35 % à 75 % sur une période de 10 ans.

Retour au sommaire ([ici](#))



CLIMAT DES AFFAIRES

Commerce extérieur : le gouvernement chinois publie une nouvelle circulaire pour le développement du commerce extérieur de haute qualité

Le 28 novembre, le comité central du Parti communiste chinois et le Conseil des Affaires d'Etat ont conjointement publié une circulaire pour le développement du commerce extérieur de haute qualité. Le document a fixé pour objectif pour l'année 2022 que la Chine établisse une structure optimisée du commerce, améliore de façon évidente l'efficacité du commerce, et mette en place un système d'évaluation pour le développement du commerce de haute qualité. En ce qui concerne les partenaires commerciaux de la Chine, la circulaire fixe pour objectif une augmentation de la proportion des échanges commerciaux avec les pays qui ont signé des accords de libre-échange avec la Chine, avec les pays émergents et avec les pays en voie de développement, en particulier en Asie, en Afrique, et en Amérique latine. En termes d'importations, le document prévoit l'augmentation des importations de produits de la haute technologie, des ressources, et des produits de consommation, des équipements médicaux, de réhabilitation, et de soin pour les personnes âgées. Quant aux exportations, la circulaire prévoit une montée en gamme de la Chine de la fabrication et de la production vers la recherche et la conception, les services de marketing, et la gestion des marques, et une augmentation de la valeur ajoutée des exportations chinoises. La circulaire encourage le développement du commerce des services, surtout dans le domaine des services liés à la production. Elle encourage également le développement du « commerce vert » via contrôle strict des importations et des exportations de produits « très polluants ou à consommation forte d'énergie ». Elle prône enfin l'établissement d'un système chinois de contrôle des exportations, tout en continuant à exhorter autres pays à assouplir leur contrôle des exportations vis-à-vis la Chine.

Retour au sommaire ([ici](#))

INDUSTRIE ET NUMERIQUE

Santé : la Chine met à jour sa liste des médicaments remboursables

Le 28 novembre 2019, la National Healthcare Security Administration a communiqué une [nouvelle version](#) de la liste des produits pharmaceutiques remboursables. [52 nouveaux médicaments « occidentaux »](#) y font leur entrée, dont plusieurs développés par des laboratoires internationaux : Novartis, Roche, Merck, Sanofi, Eli Lilly notamment. Les négociations préalables avec les laboratoires concernés ont abouti à une [réduction des prix](#) de 60,7% en moyenne ; le niveau de prix de la plupart des médicaments nouvellement inclus dans la liste est ainsi inférieur à celui pratiqué dans n'importe quel marché hors de Chine.

Automobile : 25% des véhicules neufs vendus en 2025 devront être des véhicules à énergie nouvelle, selon le MIIT

Le Ministère de l'industrie et des technologies de l'information (MIIT) a [rendu public](#) le 3 décembre 2019 un projet (appel à commentaires) de plan de développement de l'industrie des véhicules à énergie nouvelle (NEV) fixant les orientations de la filière sur la période 2021 – 2035. Une fois finalisé, ce plan, sur lequel le ministère travaille depuis plus d'un an (*voir brèves du 21 avril 2019*) prolonge ainsi la [précédente feuille de route de la filière](#), qui expirera en 2020. Contrairement à ce dernier, le nouveau projet de plan comporte par ailleurs plusieurs passages sur les véhicules intelligents et connectés (VIC).

Sur le fond, ce nouveau projet de plan fait le constat selon lequel la Chine compte désormais parmi les leaders mondiaux en ce qui concerne les technologies clefs des VEN et stipule que les ventes de VEN devront représenter « environ 25% » des ventes de véhicules neufs à l'horizon 2025 (contre un peu plus de 5% en 2018) ; tandis que les VIC devront « atteindre 30% » des ventes au même horizon (les véhicules disposant d'une « autonomie élevée » devront pour leur part être entrés en application commerciale dans certaines zones spécifiques du territoire chinois).

Sans surprise, le renforcement des capacités d'innovation technologique constitue l'une des priorités du plan (en particulier en ce qui concerne les batteries et leurs systèmes de gestion ou « BMS »), qui annonce notamment qu'à partir de 2021, le montant des dépenses en recherche en R&D dans le secteur des VEN fera par ailleurs partie des critères d'évaluation des entreprises d'État chinoises.

Pour rappel : le retournement du marché automobile chinois depuis le milieu de l'année 2018 n'épargne plus le secteur des VEN (ventes mensuelles en recul constant chaque mois sur la période juillet – octobre 2019), alors que le gouvernement chinois a réduit [de moitié les subventions à l'achat de VEN, qui devront avoir totalement disparu dès le 31 décembre 2020](#). Dans ce contexte, un nombre croissant d'entreprises chinoises du secteur des batteries font faillite (WTM, début novembre) ou sont confrontées à d'importantes difficultés financières (voir brèves du 22 novembre).

[Lire le projet de plan \(en chinois\)](#)

Intelligence artificielle : la reconnaissance faciale imposée à tout nouvel abonné à la téléphonie mobile

Depuis le 1^{er} décembre 2019, les nouveaux abonnés à des services de téléphonie mobile en Chine doivent accepter de se faire scanner le visage. Cette nouvelle obligation avait été introduite par [un texte du Ministère de l'information et des technologies de l'information](#) (MIIT) promulgué le 26 septembre 2019, en application de la Loi anti-terroriste (2015) et de la Loi sur la cybersécurité (2017)



chinoises. Jusqu'à présent, les nouveaux abonnés étaient seulement requis de présenter une pièce d'identité.

Pour rappel : la Chine ambitionne d'influer sur les standards internationaux en matière d'intelligence artificielle, y compris dans le domaine de la reconnaissance faciale. Un groupe de travail sur le sujet a d'ailleurs été mis en place le mois dernier, sous la supervision du National Information Technology Standardization Technical Committee (NITS, affilié au MIIT), et qui intègre plusieurs entreprises dont Tencent, Xiaomi, iFlytek, Ant Financial (Alibaba) ou encore Dahua Technology (voir brèves du 29 novembre 2019).

Diplomatie : l'Italie prête à renforcer sa coopération avec la Chine dans le domaine de l'innovation

Le [25 novembre 2019](#), le Ministre des sciences et technologies (MOST) chinois, Wang Zhigang, s'est entretenu avec le Ministre de l'éducation, des universités et de la recherche italien, Lorenzo Fioramonti, à l'occasion de la 10^{ème} édition de la semaine de la coopération sino-italienne dans le domaine de l'innovation. Le Ministre italien a fait part à son homologue de son intention de renforcer la coopération dans le domaine, notamment par les moyens suivants : (1) participation à d' « importants projets scientifiques internationaux » en coopération avec la Chine ; (2) renforcement des échanges entre chercheurs ; (3) création de davantage de laboratoires de recherche conjoints ; (4) stimulation des transferts de technologie ; (5) soutien financier aux recherches menées conjointement ; (6) renforcement des coopérations entre parcs technologiques chinois et pôles de compétitivité italiens, ainsi qu'entre incubateurs et startups des deux pays, etc.

Pour rappel : aux Etats-Unis, en Australie, et dans plusieurs autres pays, un débat public a cours sur le périmètre et les modalités de la coopération scientifique et technologique avec la Chine. Cette dernière a en effet fondé une large partie de son rattrapage technologique sur la base de l'absorption de technologies étrangères, dans le cadre d'une stratégie récapitulée en anglais au travers de l'acronyme « IDAR » (« introduce, digest, absorb, re-innovate ») et énoncée comme telle dans de nombreux [documents officiels](#) chinois. Dans ces pays, certains mécanismes de captation des ressources d'innovation mis en place par le pays (laboratoires conjoints à l'étranger, recrutements ciblés de scientifiques de haut niveau via le « [programme 1 000 talents](#) » etc.) dans le cadre de cette stratégie y font actuellement l'objet d'une [attention accrue](#) de la part des autorités.

[Retour au sommaire \(ici\)](#)

DEVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIE ET TRANSPORTS

Développement durable : 14^{ème} Conférence de l'eau à Suzhou

La 14^e conférence internationale sur la gestion urbaine de l'eau s'est tenue les 26 et 27 novembre à Suzhou (province du Jiangsu). Cette conférence était organisée notamment par la *Chinese Society for Urban Studies* (CSUS), avec le soutien du MoHURD (ministère du logement et du développement urbain et rural) et du MEE (ministère de l'écologie et de l'environnement). Veolia comptait également parmi la vingtaine de sponsors de l'évènement. L'ambassade de France et le consulat d'Allemagne à Shanghai étaient représentés à la cérémonie d'ouverture.

Le thème de cette année était « *Strengthening water pollution control, Speeding up water ecological restoration* ». Malgré ce thème, peu d'intervenants ont établi un lien avec la protection de la biodiversité, moins d'un an avant la tenue de la COP15 Biodiversité prévue en Chine à Kunming.

M. Etienne Crépon, Président du CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment), a présenté lors de la séance plénière les interventions du CSTB en Chine, notamment trois nouveaux projets d'éco-cité dans les villes de Kaili, de Yuzhong et de Ninghe, dans lesquels la gestion de l'eau est centrale. La conférence internationale a été l'occasion pour le CSTB de tenir avec ses partenaires chinois un forum parallèle permettant de valoriser la coopération entre le CSTB et le CSUS et d'esquisser de futurs projets franco-chinois.

Transport aérien : HNA poursuit ses restructurations et de graves incertitudes pèsent sur le devenir de certaines compagnies (West Air, Hong Kong Airlines, Hainan Airlines)

Après les cessions de compagnies chinoises dont notamment Urumqi Air (décembre 2018) ou Beijing Capital Airlines (juin 2019), les participations dans des compagnies étrangères (Azul, TAP) ou encore la faillite d'Aigle Azur en septembre 2019 (détenue à hauteur de 48% par HNA), l'exercice de restructuration se poursuit pour le groupe HNA, qui fait toujours face à une crise de liquidité importante. HNA a enregistré des pertes nettes de 3,5 Mrd RMB (450 M EUR) au premier semestre de 2019, avec une dette totale de 706,7 Mrd RMB (90,5 Mrd EUR), dont une dette à court terme de 95,1 Mrd RMB (12,2 Mrd EUR).

Le conglomérat chinois HNA Group a annoncé le 3 décembre avoir signé un accord pour la cession de 70% de sa compagnie low-cost West Air, basée à Chongqing, au groupe public de gestion d'actifs Yufu et à ses sociétés affiliées, détenu par la municipalité. West Air, créée en 2007, exploite près de 200 liaisons intérieures et internationales avec une flotte de 35 appareils. A l'instar des autres opérations de cessions de compagnies chinoises, le groupe Yufu conserve toutefois sa confiance à HNA (propriétaire du capital restant) pour gérer la compagnie aérienne, en raison de son expertise.

Par ailleurs, dans la région administrative spéciale de Hong Kong, les autorités locales ont lancé un ultimatum à la compagnie Hong Kong Airlines (HKA). Le transporteur devait fournir impérativement des garanties financières d'ici le 7 décembre, faute de quoi il encourrait une révocation de sa licence d'exploitation. La sommation des autorités hongkongaises, préoccupées par la situation de HKA depuis plus d'un an, est consécutive à la suspension fin novembre du versement des salaires à ses personnels, décidée par la compagnie hongkongaise, laquelle avait parallèlement mis fin aux accès des systèmes de divertissements en vol, privant les passagers de ce service. Les autorités locales estiment que cela entraîne une rupture du contrat de transport et des conditions générales de vente.



Hainan Airlines Holding Co Ltd. (HNA Holdings) a annoncé lundi 2 décembre 2019 à la Bourse de Shanghai qu'elle sollicitait un prêt de 4 milliards RMB (512 M EUR) auprès d'un consortium de huit banques (dont Bank of China, China Construction Bank, ICBC et Agricultural Bank of China), sous l'égide de la Banque de développement de la Chine (CDB), chargé du pilotage de la restructuration du groupe HNA. Ces fonds serviront à créer un afflux de trésorerie pour couvrir les charges de carburant, d'entretien et de maintenance, ainsi que le versement des salaires des personnels des compagnies du groupe. Cela devrait permettre de couvrir les besoins en liquidité de Hong Kong Airlines, apportant dès lors des garanties suffisantes pour les autorités hongkongaises, qui ne devraient donc pas mettre à exécution leur menace de retrait de la licence d'exploitation.

HKA va poursuivre la rationalisation de son réseau : après l'abandon de plusieurs liaisons court-courrier (Fuzhou, Miyazaki, Phnom Penh), la compagnie hongkongaise mettra fin d'ici février à ses lignes long-courrier vers Ho Chi Minh Ville, Tianjin, Los Angeles et Vancouver. L'objectif est un recentrement sur le réseau régional, avec réduction de la flotte (près d'un quart de ses 39 appareils sont cloués au sol), de son réseau, et de 15% de ses capacités. Le sursis accordé à HKA n'est peut-être toutefois que de courte durée.

On se souvient que le groupe HNA a déjà cédé en juillet 2019 l'intégralité des parts qu'il détenait dans la compagnie low-cost Hong Kong Express (acquise par Cathay Pacific). Il est à noter que la compagnie historique du groupe, Hainan Airlines, fait également face à des difficultés (levée de 1 Mrd RMB, soit près de 130 M€, sous forme d'émission d'obligations à ultra-court terme réalisée le 29 novembre). Pour rappel, pour la saison IATA d'hiver 2019-2020 (jusqu'à mars prochain), Hainan opère des liaisons régulières vers Paris CDG depuis Chongqing, Shenzhen et Xi'an (deux vols hebdomadaires pour chacune de ces dessertes).

Retour au sommaire ([ici](#))

HONG KONG et MACAO

Politiques économiques : nouvelles mesures de soutien économiques annoncées par le gouvernement le 4 décembre

Le ministre des finances hongkongais a annoncé le 4 décembre un 4ème volet de mesures de soutien à l'économie à hauteur de 512 M USD (4 Mds HKD), visant principalement les PME sous la forme de subventions sur les factures d'électricité, d'eau et traitement des eaux usées : de décembre à mars 2020, 75% des factures d'électricité et d'eau seront prises en charge par le gouvernement à hauteur maximale de 20 000 HKD /mois chacune, et les frais de traitement des eaux usées à hauteur de 12 500 HKD /mois. Une exemption de taxes est allouée aux commerçants locataires de locaux publics à hauteur de 5 000 HKD par trimestre.

Ces mesures font suite à trois séries d'annonces depuis l'été : le 15 août un premier train de mesures était annoncé à hauteur de 2,4 Mds USD (suppression de taxes et subventions) à destination des PME et des foyers les plus modestes ; le 4 septembre les PME ont vu leur accès facilité à 40 fonds gouvernementaux gérant 4,5 Mds USD et aux garanties de financement ; le 22 octobre, a suivi une série de mesures chiffrées à 260 M USD, ciblées sur les professionnels du tourisme et du transport (subventions sur les frais de carburant pour les taxis, minibus, véhicules commerciaux et utilitaires) et baisses de loyers pour les parkings, restaurants et commerçants locataires de propriétés publiques.

Revue article IV Hong Kong : Le FMI a publié ses conclusions préliminaires de mission le 4 décembre

Le FMI a publié le 4 décembre ses conclusions préliminaires sur Hong Kong dans le cadre de la revue Article IV. Le FMI prévoit une contraction de la croissance hongkongaise de -1,2% en 2019 et une reprise en 2020 de 1%. Le FMI recommande une politique fiscale expansionniste et globale (comprehensive policy package) pour soutenir l'économie en ciblant des actions de court terme (relance de la consommation, soutien aux PME, logement et infrastructures, formation) tout en tenant compte des défis structurels sur le long terme (inégalités de revenus, vieillissement de la population, hausse des dépenses sociales et de santé). Ces dépenses devraient selon le FMI augmenter d'1,5 % du PIB par an entre 2019 et 2024, et générer 8 points de PIB supplémentaire au cours de cette période. Le FMI estime aussi qu'une TVA pourrait être introduite à Hong Kong, et indique qu'une taxe carbone dans certains secteurs (énergie, construction, transports...) aiderait à atteindre les objectifs carbonés prévus dans le Climate Action Plan 2030 et à augmenter les revenus à long terme.

Tourisme et ventes de détail : Chute de 43,7% du nombre de visiteurs, et de 24,3% des ventes de détail en valeur en octobre

Le nombre de touristes a baissé de 43,7% en octobre en g.a. (à 3,3 M de visiteurs) après avoir reculé de 34,2% en septembre. Le nombre de visiteurs chinois chute de 45,8% (78% du nombre total de touristes). Le nombre de visiteurs a diminué de 4,7% (g.a.) au cours des 10 premiers mois de l'année, atteignant 50 millions de personnes. Le taux d'occupation hôtelière chute à 68% en octobre contre 92% à la même période en 2018 (65% pour les hôtels de luxe).

Les ventes de détail ont chuté de -24,3% en octobre en glissement annuel (g.a.) à 3,8 Mds USD, après avoir reculé de -18,3% en septembre (g.a.). La baisse atteint 9% (g.a.) au cours des 10 premiers mois de l'année 2019 par rapport à la même période en 2018. En octobre, les ventes se contractent de 42,9% dans la bijouterie, l'horlogerie et les biens de luxe, 33,5% dans les cosmétiques et les médicaments, et 36,9% dans l'habillement.

Macao : Chute des revenus des casinos macanais de 8,5% en novembre

Les revenus des casinos de Macao ont globalement chuté de 8,5% au mois de novembre (g.a.), à 2,8 Mds USD, et de 2,4% au cours des 11 premiers mois de l'année à 33,5 Mds USD selon le Bureau d'inspection et de coordination du jeu de Macao.

Retour au sommaire ([ici](#))

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du S.E.R. (adresser les demandes à [pekin\[at\]dgtresor.gouv.fr](mailto:pekin[at]dgtresor.gouv.fr)).

Clause de non-responsabilité

Le SER s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : S.E.R. de Pékin et Service Economique de Hong Kong

Adresse : N°60 Tianzelu, Liangmaqiao, 3e quartier diplomatique, district Chaoyang, 100600 BEIJING – PRC, CP 100600

Rédigé par : Zilan Huang, Furui Ren, Pierre Martin, Lianyi Xu, Maxime Sabourin

Revu par : David Karmouni, Orhan Chiali, Jean-Philippe Dufour, Valérie Liang-Champrenault

Responsable de publication : Jean-Marc Fenet